



Mars 2018 - La lettre de l'État dans le Lot.

Le séminaire "Carte Blanche"



Pour améliorer les services publics dans les territoires, le Premier ministre et les élus lotois ont lancé en décembre 2017, dans notre département, une démarche totalement innovante : une carte blanche donnée aux agents publics pour transformer les services publics à l'échelle d'un bassin de vie.

Le bassin de vie de Cahors est donc le premier terrain d'expérimentation de la Carte Blanche. Il inclut la zone urbaine du Grand Cahors et des communes rurales appartenant aux intercommunalités du Quercy Blanc, de Lalbenque Limogne et des Causses de Labastide-Murat (soit 63 communes).

Le 7 février 2018, la direction interministérielle de la transformation publique a convié à un séminaire d'orientation des associations, des entreprises, les collectivités du bassin de vie de Cahors, les opérateurs et les services déconcentrés de l'Etat qui ont accepté de participer à l'initiative Carte Blanche.

Les irritants, identifiés sur le mois de janvier, ont été restitués au moyen de 8 « personas » qui interpellent l'administration par une lettre précisant leurs difficultés et leurs attentes, concernant notamment :

- l'accessibilité des services publics et les déplacements dans le bassin de vie où la mobilité constitue une problématique majeure ;
- les réponses apportées par les services publics et leur adaptation aux besoins spécifiques des usagers du bassin de vie ;
- la prise en charge de la situation des usagers les plus éloignés des services publics en les informant de la connaissance de leurs droits et les guidant vers leur accès.

Les 50 participants ont été invités à choisir individuellement le persona pour lequel chacun entendrait se mobiliser. Après un vote, dont les résultats ont été unanimes, 3 personas ont été choisis: [Sarah](#), [Sebastien](#) et [Roseline](#). Ils constitueront le fil rouge de l'expérimentation à Cahors.

Réunis en ateliers autour du persona choisi, les participants ont ensuite confronté leur expérience et rédigé à chacun des personas une [lettre d'engagements](#) précisant les promesses à concrétiser collectivement d'ici fin 2018, en réponse aux problématiques de leur persona.

Le chèque énergie, nouvel outil de lutte contre la précarité énergétique



Ce nouveau dispositif permet de payer une partie de certaines dépenses liées à l'énergie (factures d'électricité, gaz, fioul domestique ; redevance d'un logement-foyer ; facture liée à une rénovation énergétique du logement). Le logement occupé doit être imposable à la taxe d'habitation, même si le bénéficiaire de cette aide en est exonéré.

Le déploiement de ce chèque énergie, nominatif, débutera en avril 2018. **Il sera automatiquement envoyé aux personnes concernées.** Son montant oscillera entre 48 € et 227 € en fonction des informations transmises par les services fiscaux.

[Cliquez-ici](#) pour vérifier si vous pouvez bénéficier du chèque énergie.

Le bénéficiaire n'a donc aucune démarche à faire pour obtenir cette aide, si ce n'est d'être à jour au titre de sa déclaration de revenus. L'Administration fiscale se chargera d'adresser la liste des personnes éligibles à l'Agence de services et de paiement (ASP) qui enverra le chèque énergie aux intéressés. Si ces derniers habitent un logement-foyer, l'aide sera versée au gestionnaire de la résidence qui la déduira de la redevance due.

Pour plus d'informations sur le chèque énergie : [cliquez-ci](#).

Alerte au retour de la rougeole dans les départements voisins



La région de la Nouvelle-Aquitaine connaît une épidémie de rougeole d'ampleur. En parallèle, l'unité de veille d'alerte et de gestion sanitaire de l'agence régionale de santé enregistre une augmentation importante du nombre de cas de rougeole en région Occitanie. Cette situation, associée à une faible couverture vaccinale en Occitanie, favorise le risque de propagation du virus.

La rougeole est une maladie très contagieuse qui peut entraîner, en particulier chez les nourissons et les adultes, de graves complications (pneumonies, encéphalites). **Cette maladie touche aussi bien les enfants en bas âge que les adolescents et les jeunes adultes.**

Le traitement contre la rougeole n'existe pas : **seule la vaccination constitue une protection efficace.** Cette vaccination consiste en l'administration de 2 doses de vaccin rougeole-oreillons-rubéole (ROR) : la première à l'âge de 12 mois et la seconde avant l'âge de 18 mois.

La vaccination est obligatoire depuis le 1er janvier 2018 pour les enfants âgés de 2 à 18 mois et est fortement recommandée pour les adultes nés après 1980.

Nous vous invitons donc à **vérifier votre statut vaccinal** dans votre carnet de santé et celui de votre entourage.

Se vacciner c'est se protéger mais c'est aussi protéger les autres.

Un label des communes qui s'engagent pour la sécurité routière



Depuis de nombreuses années, l'association Prévention Routière valorise les initiatives des collectivités territoriales qui luttent activement contre l'insécurité routière. Depuis sa création en 1990, le concours des Écharpes d'Or a récompensé plus de 250 collectivités territoriales qui ont œuvré pour réduire le nombre et la gravité des accidents de la route sur leur territoire. Afin de donner un nouveau souffle à la relation qu'elle entretient avec les collectivités territoriales, l'association Prévention Routière a décidé de lancer **le Label Ville Prudente.**

L'objectif de ce label est de mettre en avant les communes les plus exemplaires en matière de sécurité et de prévention routières. Il sera symbolisé par un panneau, installé à l'entrée des villes labellisées, qui sera remis à l'occasion d'une cérémonie officielle.

Pour vous inscrire, [cliquez-ici](#).

Un exercice d'alerte pour 5 communes du Lot



Dans la nuit du vendredi 9 février 2018, les services préfectoraux du Lot ont déclenché un exercice d'alerte permettant à cinq communes (Carennac, Cazillac, Lamothe-Fénelon, Nadaillac de Rouge et Pinsac) d'activer leur plan communal de sauvegarde (PCS). Les maires ont ainsi pu tester leur dispositif : activation du poste de commandement avec les différents responsables (renseignement, logistique, suivi des personnes, secrétariat...), passage de consignes aux responsables de quartier chargés de diffuser directement les messages d'alerte à toute la population, préparation des lieux d'accueil collectif, priorisation des urgences, recensement des moyens disponibles et demandes aux communes voisines, compte-rendus réguliers au centre opérationnel départemental (COD)...

L'ensemble du personnel de la délégation militaire départementale du Lot (active, réserve opérationnelle et réserve citoyenne) a participé, en tant qu'observateur et conseiller, en lien avec la préfecture.

Durant l'exercice, Jérôme Filippini, préfet du Lot, accompagné de Jean-Paul Lacouture son directeur de cabinet et du lieutenant-colonel Pierrard, délégué militaire départemental, ont rencontré tous les maires impliqués.

Rencontre avec Isabelle Comolli-de-Monpezat, déléguée départementale aux droits des femmes et à l'égalité



La direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP) est l'un des services de l'Etat dans le Lot. Elle a une double mission : assurer la protection de la population et renforcer la cohésion sociale.

Nous avons rencontré Isabelle Comolli-de-Monpezat, déléguée départementale aux droits des femmes et à l'égalité, auprès de la directrice de la DDCSPP.

Pourquoi l'égalité hommes-femmes est-elle "la grande cause du quinquennat" ?

Conquise et acquise en droit, l'égalité entre les femmes et les hommes peine aujourd'hui à se concrétiser dans les faits et à se manifester dans la vie quotidienne des Français et des Françaises. Certes, d'importants progrès ont eu lieu depuis une cinquantaine d'années avec notamment la reconnaissance des droits civiques, économiques et sociaux des femmes et l'adoption de nombreux textes de loi. Mais, les stéréotypes ont la vie dure et les mentalités évoluent lentement. Ce qui fait que dans de nombreux domaines, les inégalités entre les femmes et les hommes persistent.

Quelles sont vos missions ?

Mes missions s'articulent autour de 3 axes prioritaires :

- la promotion et l'accès des femmes à leurs droits, la prévention et la lutte contre les violences sexistes et sexuelles ;
- l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, et donc, une meilleure articulation des temps de vie ;
- la culture de l'égalité femmes/hommes, filles/garçons, dès le plus jeune âge.

Quelles sont les prochains événements dans le Lot ?

Le 8 mars, journée internationale des droits des femmes, donne l'occasion, comme chaque année, de mettre en valeur les talents et les initiatives des femmes dans tous les pays adhérents à l'O.N.U.

Dans le Lot, plusieurs actions vont être organisées, principalement dans certains domaines où les filles et les femmes ont longtemps été invisibles et soumises au « machisme » ordinaire.

Dans la pratique sportive, notamment, en mettant en lumière la création du club RQF (Rugby Quercy Féminin) qui comme son nom l'indique est exclusivement réservé aux filles et aux femmes.

Dans le domaine artistique, dont les femmes ont largement été "effacées", avec la mise en place de l'**exposition "Les femmes s'exposent"** au sein de la galerie WAM, rue de la Barre à Cahors. 18 femmes artistes, vivant dans le Lot, y accrocheront chacune une œuvre créée ou choisie pour cette occasion du 8 au 18 mars.

Cette journée sera aussi l'occasion de rendre hommage aux Lotoises de 1918 qui ont maintenu les exploitations agricoles et soigné les blessés de guerre. Je ne vous en dis pas plus, rendez-vous le 8 mars sur les réseaux sociaux "préfet du Lot" sur Facebook et Twitter.

Pour finir, l'égalité entre les femmes et les hommes est la "*Grande Cause du quinquennat*" a déclaré notre président de la République en octobre dernier..."Le 8 mars, c'est toute l'année !" annonçait auparavant un slogan ministériel...

Porté par ces messages, proclamés au plus haut niveau de l'Etat, le service aux Droits des femmes et à l'Égalité organisera, tout au long de l'année, plusieurs événements : la mise en scène du théâtre- débat sur le devenir d'une footballeuse qui aura lieu le 12 mars à 14h30 à l'école de métiers et de l'artisanat de Cahors et le 13 mars à 9h30 à l'espace culturel Robert Doisneau de Biars-sur-Cère, ou encore le concert- événement du festival "*Les femmes s'en mêlent*" avec la talentueuse Mellissa Laveaux et le groupe Echo le 29 mars aux Docks à Cahors.

35 suspensions administratives du permis de conduire en février 2018



Dans chaque département, le préfet peut décider de [suspendre le permis de conduire](#) d'un individu pour une durée qui n'excède pas un an soit pour des raisons médicales, soit après la constatation d'une infraction grave au Code de la route. Il s'agit d'une mesure administrative de sûreté, visant à écarter momentanément de la route un conducteur dont le comportement est considéré comme dangereux et éviter, ainsi, qu'il ne commette de nouvelles infractions. Tous les mois, dans la lettre de l'Etat, nous diffusons le nombre de permis de conduire suspendus par la préfecture du Lot.

Février 2018 :



Suivez les services de l'État du Lot sur Internet :



Cette lettre a été réalisée par les chargés de communication des services de l'État du département du Lot.
Si vous souhaitez vous abonner ou vous désabonner à cette lettre, envoyez un courriel à l'adresse suivante : pref-communication@lot.gouv.fr

Pour toute remarque ou suggestion, vous pouvez adresser un courriel à la même adresse.

Tous droits de reproduction réservés.

